

Table des matières

Sommaire	5
Le regroupement familial : la jurisprudence belge au croisement des sources internes et européennes	7
<i>Sylvie SAROLÉA & Julien HARDY</i>	
Section 1. Questions transversales	8
§ 1. L'intérêt supérieur de l'enfant	8
§ 2. Interdiction d'entrée	12
A. Champ d'application personnel	12
B. Refus	13
C. Retrait implicite	14
§ 3. Ordre public	14
§ 4. Retrait de séjour	16
§ 5. L'effet suspensif du recours et l'annexe 35	16
§ 6. Le droit d'être entendu	17
Section 2. Les conditions d'octroi	19
§ 1. La composition de la famille du citoyen européen	19
§ 2. La condition d'être à charge	21
§ 3. Les conditions socio-économiques et les principes transversaux de l'arrêt <i>Chakroun</i>	22
Section 3. Conclusions : un droit au croisement de plusieurs ordres juridiques	26
§ 1. L'intégration croissante du droit de l'Union dans la jurisprudence interne	27
§ 2. Les différents régimes de regroupement familial et le lissage des catégories au travers de l'exigence d'individualisation et de proportionnalité	29

La désignation de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile	33
<i>LMC LEBOEUF</i>	
Introduction – De l'espace Schengen au système Dublin	33
Section 1. Les critères de détermination de l'État responsable	35
§ 1. La hiérarchie des critères de détermination	35
A. Le demandeur d'asile mineur non accompagné (MENA)	36
B. La situation familiale	37
C. La situation de séjour	38
§ 2. L'aménagement et l'exception aux critères de détermination	40
A. L'aménagement de la hiérarchie des critères de détermination en cas de défaillance systémique du système d'asile d'un État membre	40
B. L'exception aux critères de détermination en cas de « personnes à charge »	45
Section 2. Le transfert du demandeur d'asile	49
§ 1. Le transfert dans des délais brefs	49
§ 2. La cessation de responsabilité	52
A. L'arrêt <i>Kastrati</i> – Le retrait de la demande de protection internationale	52
B. L'arrêt <i>Abdullahi</i> – La possibilité pour chaque État membre d'examiner une demande d'asile s'il le souhaite	53
Section 3. Les droits procéduraux	55
§ 1. Les droits procéduraux devant l'administration	55
§ 2. Le droit à un recours effectif	55
Conclusion. Du lien intime entre un système efficient de répartition des demandeurs d'asile et l'absence de contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne	57

La libre circulation et la citoyenneté européenne des Européens en Belgique	61
<i>Céline VERBROUCK</i>	
Introduction	61
Section 1. Qui sont les citoyens européens ?	62
§ 1. La notion de citoyenneté européenne, un statut fondamental	62
§ 2. Les États membres de l'Union	62
§ 3. La non-discrimination	63
§ 4. Les droits et devoirs des citoyens de l'Union	63
§ 5. Le droit spécifique de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres	64
§ 6. Le ressortissant national qui a exercé sa libre circulation	68
§ 7. Les membres de la famille du citoyen de l'Union	70
Section 2. Le droit d'entrée	72
§ 1. L'acquis Schengen et l'absence de contrôle aux frontières intérieures	72
§ 2. Le Code frontières Schengen	79
Section 3. Les courts séjours	82
§ 1. Les citoyens européens	82
§ 2. Les membres de la famille des citoyens européens	84
A. Le Code frontières Schengen et son application en droit belge	84
B. Le Code des visas et son application en droit belge	86
Section 4. Le long séjour	91
§ 1. Les demandeurs d'asile et de protection subsidiaire	91
§ 2. Les étudiants	94
§ 3. Les personnes « non actives » : les retraités, rentiers et autres catégories de personnes bénéficiant de « ressources suffisantes » en dehors d'un travail personnel	98
A. Le fondement et les conditions du séjour	98
B. La procédure	100
C. Les membres de la famille de citoyens européens bénéficiant d'un séjour sur la base de ressources suffisantes	102

§ 4. Les agents économiques : les travailleurs salariés, les indépendants et les chercheurs d'emploi	103
A. Le fondement et les conditions du séjour	103
B. La procédure de séjour	105
C. Les membres de la famille des citoyens de l'Union qui travaillent ou sont demandeurs d'emploi	106
D. La dispense de permis de travail ou de carte professionnelle	106
E. Le détachement de travailleurs	107
Section 5. Le séjour permanent	108
§ 1. Les conditions	108
A. En droit européen	108
B. En droit belge	110
§ 2. La procédure	111
A. En droit européen	111
B. En droit belge	112
Section 6. Le retrait du séjour et l'éloignement	112
§ 1. Les Européens (ou membres de leur famille) ne disposant pas ou plus de ressources suffisantes	112
§ 2. La sanction du retour pour motif d'ordre public et de sécurité publique	113
§ 3. Le retour pour motif de santé publique	116
Conclusion	117

**Le droit des citoyens européens aux prestations
d'assistance sociale** 121

Julia HENEFFE

Introduction	121
Section 1. Le principe : égalité de traitement (art. 24, § 1 ^{er} , de la directive 2004/38)	124
Section 2. La condition : un séjour légal	125
§ 1. Séjour légal au sens du droit de l'État membre d'accueil	125
§ 2. Séjour légal au sens de la directive 2004/38	126
Section 3. Les exceptions au principe d'égalité de traitement (art. 24, § 2, de la directive 2004/38)	131
§ 1. L'exception relative aux trois premiers mois du séjour	132

§ 2. L'exception relative aux demandeurs d'emploi	134
Section 4. Le recours aux prestations d'assistance sociale : implication sur le droit de séjour	136
§ 1. Vérification non automatique	136
§ 2. Éloignement non automatique	137
Conclusion	139